

**Extrait du registre des délibérations du  
Conseil d'administration  
Séance du 25 novembre 2025****Délibération n° 2025-11-42****Objet :** Convention d'engagements réciproques pour l'accueil de volontaires en service civique solidarité seniors 2025/2026**Président du CCAS :**

Monsieur Cédric VAN STYVENDAEL

**Président de séance :**

Monsieur Mathieu GARABEDIAN

**Présent-e-s :**

Monsieur Mathieu GARABEDIAN, Madame Cristina MARTINEAU, Monsieur Antoine PELCE, Madame Maryse ARTHAUD, Madame Virginie DEMARS, Madame Agathe FORT, Madame Muriel BETEND, Monsieur Jean-Joseph PARRIAT, Monsieur Frédéric GEAI, Madame Kaoutar DJEMAI-DAWOOD

**Procurations :**

Monsieur Cédric VAN STYVENDAEL donne pouvoir à Monsieur Mathieu GARABEDIAN,

Monsieur Mamadou DISSA donne pouvoir à Madame Muriel BETEND

**Excusé-e-s :**Madame Laure GUYONVARH, Madame Melouka HADJ- MIMOUN,  
Madame Marie-Gabrielle LEGEAY, Monsieur Philippe IMBERT

Mesdames, Messieurs,

La direction Seniors du CCAS souhaite poursuivre son partenariat avec l'association « services civiques solidarité seniors » afin de développer les animations dans ses établissements tout en permettant des échanges intergénérationnels et la découverte des métiers du grand âge par les jeunes.

L'association « services civiques solidarité seniors » accompagne la construction des projets et sera l'employeur des jeunes.

Ainsi des binômes de 2 jeunes seront présents dans deux résidences autonomie et les deux Ehpad du CCAS en 2026.

Pour l'année 2025, les binômes ont permis de réaliser plusieurs sorties extérieures et de proposer des activités davantage ciblées comme des jeux de société en petit groupe, des ateliers esthétiques, des débats d'actualité mais également de favoriser des temps d'écoute individuel.

Ainsi en 2025, ce sont ...

- 209 résidents qui ont bénéficié des actions des volontaires en service civique ;
- 145 résidents qui ont bénéficié des temps collectifs avec les volontaires en service civique ;
- 172 résidents qui ont bénéficié des temps individuels avec les volontaires en service civique ;
- 95 résidents qui ont bénéficié de temps réguliers avec les volontaires en service civique (au moins une fois par semaine).

Pour 2026, en EHPAD, ils participeront à des temps festifs, culturels, ainsi qu'à des sorties. Dans les résidences autonomie, ils auront pour rôle de recenser les envies des résidents notamment sur le volet numérique et de proposer des animations en ce sens. Ils participeront également à temps festifs, culturels ainsi qu'à des sorties.

Il a donc été établi une convention visant à préciser les engagements réciproques du CCAS et de l'association. Elle sera complétée par une convention de mise à disposition volontaire propre à chaque jeune en service civique.

Je vous demande, mesdames, messieurs, d'approuver la convention ci-jointe et d'autoriser M. le Président à la signer ainsi que les futures conventions de mise à disposition volontaire et tout document s'y afférant,

A l'unanimité, le Conseil d'administration approuve la proposition qui lui est faite.

Ainsi fait et délibéré  
Pour copie conforme à l'original  
Villeurbanne, le 26 novembre 2025

Le Président  
Cédric Van Styvendael

